

ECOpoint

Crosette

► Horaire d'accès:

Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

► Sont admis à l'Eco-point:



Verre



Aluminium et fer blanc



Bouteilles de boissons PET



Textiles et chaussures

Dès le 1^{er} mars 2018:

Du lundi au vendredi de 7h à 17h sauf
le mercredi jusqu'à 19h. Le samedi de 9h à 17h



Végétaux et aliments

Déchets compostables

(gazon, branches et plantes de
petit diamètre).

Les déchets de jardin de grand diamètre sont à
ramener à l'Eco-point des Eterpy.

ECOpoint

Moulins

- Point de collecte à l'étape 2
(pour les habitations de l'étape 1 et 2)
- Point de collecte à l'étape 4
(pour les habitations de l'étape 3 et 4)

► Horaire d'accès:

selon règlement de copropriété.

Ces deux Eco-points sont réservés à l'usage
exclusif des habitants des Moulins.

► Sont admis à l'Eco-point:



Verre



Aluminium et fer blanc



Bouteilles de boissons PET

ECOpoint

Village

► Horaire d'accès:

Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

► Sont admis à l'Eco-point:



Verre



Aluminium et fer blanc



Bouteilles de boissons PET



Textiles et chaussures

ECOpoint

Eterpy

► Horaire d'accès:

Du 1^{er} janvier au 28 février:
Tous les samedis de 10h30 à 12h

► Dès le 1^{er} mars:

Sur demande. Les clés sont disponibles à
l'Administration communale.

► Sont admis à l'Eco-point, uniquement les déchets de jardin de grand diamètre.

- On entend par déchets de jardin de grand
diamètre, les feuilles et les branchages.

RECYCLO

info-tri 2018



Conception et réalisation © Equateur.ch

Nouveau
en 2018



COMMUNE
DE DENGES
www.denges.ch





A partir de février 2018, une Déchèterie Mobile est à votre disposition une fois par mois selon le calendrier ci-contre.

► Localisation

Sur le parking de la salle des Jardins devant l'église.

► Horaires d'ouverture

Samedi de 8h à 12h (*selon calendrier*)

► Usagers

La déchèterie est destinée à l'usage exclusif des habitants de Denges.

Les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser la déchèterie. Elles doivent impérativement s'adresser à un centre de tri agréé par l'Etat de Vaud.

► Identification

L'exploitant de la déchèterie mobile est tenu d'identifier les usagers et de veiller à tout usage abusif des installations. A cet effet, des pointages réguliers seront effectués (*vérification de domicile ou toute autre mesure jugée appropriée*).

► Quantité

Les déchets sont acceptés en quantité limitée (*quantités ménagères*); au-delà, ces déchets seront facturés. Pour les quantités plus importantes merci de contacter l'Administration communale.

Les encombrants, aussi appelés encombrants incinérables, sont des déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, mobilier,...

Les déchets ménagers non-admis doivent être éliminés dans les sacs taxés.

Les déchets issus de travaux de transformation ou de rénovation exécutés par des entrepreneurs sont considérés comme des déchets professionnels, ainsi que ceux émanant d'une succession ou d'un changement de propriétaire. Dès lors, ils doivent obligatoirement être dirigés auprès d'un centre de tri agréé.

► Consignes générales

- Les usagers doivent se conformer aux directives de l'agent de déchèterie.
- Respecter les consignes de tri; le personnel est habilité à refuser des déchets qui ne sont pas conformes ou en quantité trop importante.
- Les usagers déchargent eux-mêmes leurs déchets aux endroits prévus.
- Il est interdit de fouiller dans les bennes. Le chinage (récupération d'objets) est interdit.
- Il est interdit de stationner dans l'enceinte de la déchèterie. Les usagers quittent le site dès qu'ils ont fini de déposer leurs déchets.
- L'exploitant se réserve le droit de limiter l'accès à la déchèterie.
- L'exploitant n'est pas responsable des dégâts aux véhicules des usagers lors d'accrochage entre véhicules.

► Collecte sur demande des déchets volumineux

Pour les personnes ne pouvant pas amener par elles-mêmes les déchets volumineux ménagers à la déchèterie mobile, la Commune a prévu une collecte sur rendez-vous en collaboration avec l'entreprise R-M Blatti Multitransports SA.

Ces déchets doivent être impérativement sortis devant l'immeuble le matin du jour convenu avec la société Blatti en présence de la personne qui a pris le rendez-vous.

Une participation de CHF 50.- par transport est perçue (*maximum 5 objets volumineux d'un volume total inférieur ou égal à 3m³*).

Renseignements à l'Administration communale 021 803 07 07.



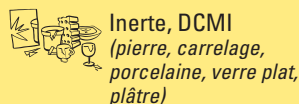
► Sont admis à la déchèterie mobile:



Encombrants



Bois

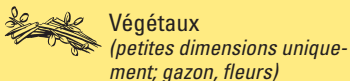


Inerte, DCMI

(pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre)

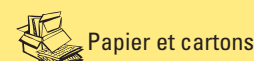


Ferraille



Végétaux

(petites dimensions uniquement; gazon, fleurs)



Papier et cartons



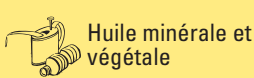
Sagex



Verre



Alu, fer blanc



Huile minérale et végétale



PET



Capsules Nespresso



Batteries et piles



Ampoules et néons



Aerosol



Peinture à l'eau et peinture à l'huile



Médicaments



Les déchets que vous devez jeter à la poubelle!

Briques de jus de fruits ou de lait

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut surtout pas les mettre au vieux papier.

Sac d'aspirateur

Pour éviter de diffuser de la poussière dans la pièce au moment du changement de sac, bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.

Produits d'hygiène

Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques, nettoie-oreilles, lingettes, etc.

Enveloppe pour photos

Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Et le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.

Papier et carton souillés

S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier.

Emballages en plastique souillés

Chiffons souillés

Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des conteneurs de récupération. Mais s'ils sont hors d'usage ou souillés, leur place est dans la poubelle.

Déchets composites

Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un «déchets composite». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.
























**TRIER C'EST...
VALORISER**

***" Le
meilleur
déchet
est celui
que l'on
ne produit
pas "***



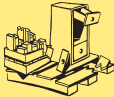






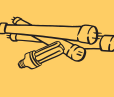




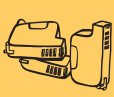



**Merci de conserver
ce document et de
mettre en pratique
ses conseils**



Genre de déchets	Où et comment?
 Incinérables ménagers (sac blanc taxé) Chaque semaine vendredi (selon calendrier)	
 Papier - carton 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois (selon calendrier)	
 Végétaux et aliments Déchets compostables Chaque semaine jeudi (selon calendrier)	
 Verre	
 Aluminium Fer blanc	
 Bouteilles de boissons PET	
 Textiles et chaussures	
 Huiles: Végétales + minérales	
 Déchets spéciaux ménagers (DSM):  Peintures, colles, vernis, solvants, médicaments, etc.	
 Encombrants Déchets volumineux ménagers	

 Porte à porte
  Commerces
 
 
 Voir plan au recto 

 Les conteneurs doivent être sortis en bord de route au plus tôt à 20h la veille des jours de ramassage et rentrés après le passage du camion. Les conteneurs ne doivent pas être stationnés en permanence à proximité du domaine public.

Genre de déchets	Où et comment?
 Bois	
 Inerte, DCMI Pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre	
 Piles, accumulateurs et batteries	
 Capsules de café en aluminium	
 Luminaires et sources lumineuses	
 Plastiques Flaconnages	
 Bouteille de lait en PE:	
 Toner et cartouches d'encre	
 Appareils électriques et électroniques de bureau et de loisirs	
 Pneus	

Les directives municipales à l'usage du service de la gestion des déchets ne sont plus distribuées annuellement sous forme d'imprimé tous ménages. Elles sont disponibles par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune. Une copie papier peut être envoyée sur demande.

Les déchets à rapporter dans les commerces:

Ces déchets sont repris gratuitement et sans obligation d'achat dans n'importe quel commerce vendant les mêmes types de produits!

Appareils électriques et électroniques, toners, cartouches d'encre et piles



Bouteilles de boisson en PET, autres bouteilles en plastique et capsules de café en aluminium



Commerces



Commerces



Commune de Denges – Tableau du ramassage des déchets 2018



Week-end et Jours fériés

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi					1							
Mercredi					2			1	Fête nationale			
Jeudi		1	1		3			2			1	
Vendredi		2	2		4	1		3			2	
Samedi		3	3		5	2		4	1		3	1
Dimanche		4	4	1	6	3	1	5	2		4	2
Lundi	1	Nouvel An	5	5	2	Lu. Pâques	7	4	3	1	5	3
Mardi	2	6	6	3	8	5	3	7	4	2	6	4
Mercredi	3	7	7	4	9	6	4	8	5	3	7	5
Jeudi	4	8	8	5	10	Je. Ascension	7	9	6	4	8	6
Vendredi	5	9	9	6	11	8	6	10	7	5	9	7
Samedi	6	10	10	7	12	9	7	11	8	6	10	8
Dimanche	7	11	11	8	13	10	8	12	9	7	11	9
Lundi	8	12	12	9	14	11	9	13	10	8	12	10
Mardi	9	13	13	10	15	12	10	14	11	9	13	11
Mercredi	10	14	14	11	16	13	11	15	12	10	14	12
Jeudi	11	15	15	12	17	14	12	16	13	11	15	13
Vendredi	12	16	16	13	18	15	13	17	14	12	16	14
Samedi	13	17	17	14	19	16	14	18	15	13	17	15
Dimanche	14	18	18	15	20	17	15	19	16	14	18	16
Lundi	15	19	19	16	21	Lu. Pentecôte	18	20	17	Lu. Jeûne	19	17
Mardi	16	20	20	17	22	19	17	21	18	16	20	18
Mercredi	17	21	21	18	23	20	18	22	19	17	21	19
Jeudi	18	22	22	19	24	21	19	23	20	18	22	20
Vendredi	19	23	23	20	25	22	20	24	21	19	23	21
Samedi	20	24	24	21	26	23	21	25	22	20	24	22
Dimanche	21	25	25	22	27	24	22	26	23	21	25	23
Lundi	22	26	26	23	28	25	23	27	24	22	26	24
Mardi	23	27	27	24	29	26	24	28	25	23	27	25
Mercredi	24	28	28	25	30	27	25	29	26	24	28	26
Jeudi	25		29	26	31	28	26	30	27	25	29	27
Vendredi	26		30	27		29	27	31	28	26	30	28
Samedi	27		31	28		30	28		29	27		29
Dimanche	28			29			29		30	28		30
Lundi	29			30			30			29		31
Mardi	30						31			30		
Mercredi	31									31		



Tous ces ramassages ont lieu à partir de 6h30 du matin

Chaque déchet sa couleur...



Incinérables
ménagers (*vert*)



Papier/
cartons (*gris*)



Végétaux et aliments
Déchets compostables
(*brun*)

Action

**20% de réduction
à l'achat de
conteneurs chez
Henry Transports**



770 l.



240 l.



140 l.

HENRY
TRANSPORTS

En Reculan 3 CH-1024 Ecublens

T: 021/706.06.10 F: 021/706.06.11

info@henrytransports.ch

www.henrytransports.ch